

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du lundi 10 décembre 2018, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
M. le conseiller Joël Boucher
Mme la conseillère Caroline Cossette
Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Vincent Fortier
M. le conseiller Martin Guevremont

Sont également présents, le directeur général, M. Guy Hébert, la greffière, M^e Lucie Tousignant, le trésorier, M. Roger Robitaille et la chef de division Budget, taxation et assistante-trésorière, Mme Josée Normandeau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20 h 49.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

181210-2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt - Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 30 novembre 2018

Dépôt - Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 30 novembre 2018

181210-2.2 AUTORISATION DES DÉPENSES

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 30 novembre 2018 de 11 197 549,15 \$, incluant les charges salariales de 625 574,63 \$ pour les périodes 2018-45 à 2018-48, la liste des dépôts directs pour une somme de 8 011 229,17 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 2 134 288,55 \$ et la liste des paiements par débit direct de 433 462,29 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181210-2.3 AUTORISATION D'UTILISATION DE LA RÉSERVE POUR L'AGRILE DU FRÊNE PROVENANT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR L'ANNÉE 2019

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de la réserve pour l'agrile du frêne provenant de l'excédent accumulé affecté de 460 900 \$ pour le financement des actions prévues en 2019 dans le cadre du plan d'action pour ralentir la progression de l'agrile du frêne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181210-2.4 AUTORISATION D'UTILISATION DE LA RÉSERVE POUR PROJETS SPÉCIAUX PROVENANT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR L'ANNÉE 2019

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de la réserve pour projets spéciaux provenant de l'excédent accumulé affecté de 441 200 \$ pour le financement des projets spéciaux 2019.

Votes pour : 6

Votes contre : 2 (Louise Dion, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

181210-2.5 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME MANDATAIRE DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT, PISTES BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES - 2019-2024

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de se joindre se joindre à l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2024, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables»; et

D'autoriser qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence et que cette jonction ne s'effectue si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181210-2.6 APPROBATION DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TRAVAUX DE CONVERSION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA MICHAEL-BILODEAU GEN-2018-13

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver les coûts supplémentaires de 104 008,63 \$, incluant les taxes nettes, pour les imprévus de chantier, les demandes additionnelles de la Direction des travaux publics et la location d'un refroidisseur temporaire dans le cadre du contrat de travaux de conversion du système de réfrigération à l'aréna Michael-Bilodeau GEN-2018-13 et de porter cette dépense au *Règlement 2018-8 décrétant des travaux de conversion du système de réfrigération de l'aréna Michael-Bilodeau et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181210-2.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-19 IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2018-19 imposant les taxes foncières, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2019*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Martin Guevremont quitte les délibérations à 21 h 08.

181210-2.8 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-18 SUR LA TARIFICATION AFIN D'Y PRÉVOIR ET MODIFIER CERTAINS TARIFS

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2018-20 modifiant le Règlement 2014-18 sur la tarification afin d'y prévoir et modifier certains tarifs*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Point 5 de l'ordre du jour et dépense autorisée d'environ 3 000 \$ pour des fins d'accompagnement lors d'une soirée de consultation publique et exemple de petits montants cumulatifs responsables de l'augmentation des dépenses et contrôle sur les dépenses des ressources professionnelles externes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 21 h 15.

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant